

Madame, Monsieur,

En vue de la préparation de l'année scolaire 2026/2027, la **procédure d'inscription aux transports scolaires** régionaux fait peau neuve avec l'ouverture, **à partir du lundi 8 juin 2026** d'un nouveau site **unique** : <https://inscription-mobilites.hautsdefrance.fr> **pour tous les élèves, quel que soit le département dans lequel ils sont domiciliés** (Aisne, Oise, Somme, Nord ou Pas-de-Calais).

Aussi, **tous les élèves concernés par les transports scolaires régionaux**, qu'ils fassent leur première rentrée dans votre établissement en septembre 2026 ou qu'ils soient déjà connus de nos services et bénéficiaires de la gratuité pour cette présente année 2025/2026, **doivent s'inscrire en ligne**.

La nouveauté du site, au-delà d'être unique et régionalisé, est qu'il permet, avec un seul compte, de gérer et suivre toutes les demandes formulées pour une même fratrie (inscrire son/ses enfant(s) chaque année aux transports scolaires organisés et/ou financés par la Région, suivre en temps réel l'instruction des demandes, télécharger les documents mis à disposition par la Région).

Les élèves disposant déjà d'une carte PASS PASS reçue des services de la région doivent **la conserver tout au long de leur scolarité**. Ils n'en recevront donc pas de nouvelle. Après accord des services de la région, les nouveaux droits seront distribués à distance sur leurs cartes.

Ceux/celles qui n'en ont jamais reçu recevront leur carte par courrier avant la rentrée de septembre, ou dans un délai de 15 jours si la demande est formulée en cours d'année scolaire.

Ceux/celles qui doivent emprunter **le TER** pourront télécharger depuis leur compte transport leur abonnement scolaire ferroviaire, une fois leur dossier instruit par les services de la région. Ils devront avec cette prise en charge se rendre en gare pour y faire charger leurs droits sur carte Pass Pass (suivre les instructions mentionnées sur le document).

Pour aider les familles dans leurs démarches et répondre à toutes leurs questions, la Région Hauts-de-France adapte, dès lundi 1^{er} juin, son dispositif téléphonique en élargissant les amplitudes horaires d'accueil. Ainsi, **une permanence téléphonique** est assurée jusqu'à octobre 2026 du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 13h30 via le numéro de téléphone 03 74 27 00 50 (inchangé).

Cette plateforme téléphonique s'adresse indifféremment aux familles des cinq départements de la région Hauts-de-France.

Vous trouverez en PJ le règlement régional des transports scolaires 2026/2027, mis à jour par délibération du 28 mai 2026, ainsi que le flyer développé pour les élèves.



La Direction des services de transport